

### **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE M. A. RIERA ET DE MME P. PARTYKA**

P. Partyka envisagera la réforme en droit commun, tout en faisant le lien avec le contrat spécial. A. Riera proposera aux étudiants de travailler sur des dossiers de droit des contrats issus de son cabinet, en axant progressivement sur les contrats d'affaires. Ce travail fera l'objet d'un contrôle continu (réécriture d'actes ou plaideries), P. Partyka organisant pour sa part un « contrôle terminal ».

### **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE M. CH. ROLLAND**

L'assignation est en quelque sorte un jeu de stratégie auquel je convie les étudiants.

Afin de proposer un enseignement pratique, j'envisage que nous travaillions à partir de cas concrets qui sont examinés au T.G.I. J'étudie tout le circuit dès le dépôt de l'assignation avec les nullités qu'elle peut comporter, ensuite j'insiste sur la mise en état du dossier avec tout ce qui doit être déjà soulevé à ce stade en matière d'irrecevabilité ou de nullité. Il est abordé également l'expertise. Enfin, nous travaillons sur la solution du litige à travers les moyens soulevés par les parties.

Pour ce faire, si le nombre d'étudiants n'est pas excessif, je propose qu'ils plaident parfois le dossier.

Pour la notation, outre un examen final, les interventions sont notées lors des restitutions des dossiers ou des plaideries. Cela fait au minimum deux notes, voire plus.

### **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE MME F. PEROCHON**

Celle-ci propose de faire un écrit de 45 minutes à la toute fin du cours ; de plus, les volontaires pourront, dans une certaine mesure, présenter en groupe un petit exposé de traitement d'un cas ou d'analyse d'un arrêt.

### **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE M. G. HANSON**

Sur le fond, mon cours portera, au premier semestre, sur le droit des contrat "*contract law*" et, au second semestre, sur la responsabilité extra contractuelle "*tort law*" en Angleterre.

Le cours a vocation à aborder ces thèmes sous un angle "droit des affaires" par les cas pratiques évoqués et les textes et jurisprudences abordées.

L'Angleterre est utilisée comme une base, mais le droit de la "common law" s'applique sous différentes déclinaisons à travers tous les pays anglophones.

Mon intervention sera sous la forme d'ateliers.

Un document pédagogique comprenant jurisprudence "*case law*" et textes normatifs "*statute*" sera distribué en début de semestre.

Les élèves devront avoir pris connaissance des éléments relatifs au cours du jour au préalable, pour ensuite travailler sur des cas pratiques durant la séance et limiter ainsi les interventions à sens unique de l'enseignant.

Chaque semestre sera également rythmé par une simulation de procès "*moot advocacy*" avec échanges de conclusions entre les parties "*memoranda*" selon un calendrier prédefini, puis plaidoiries lors de la dernière séance du semestre.

La rédaction et les plaidoiries seront en équipes et en Anglais, cela va de soi.

Les notes seront fondées sur les documents écrits remis et les plaidoiries.

### **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE M. J.-M. EHRHARDT**

#### **1. Modalités de l'intervention proposée :**

- 2 ou 3 séances de 3 heures sur les baux commerciaux et présentation préalable d'un tour d'horizon des caractéristiques juridiques principales relatives aux types de contrats de locations immobilières les plus courants

Prise de conscience de l'approche stratégique du conseil du bailleur ou du preneur

Exercice à préparer : division des étudiants en 2 groupes lesquels rédigent un bail puis s'affrontent en cours en qualité respective de conseil du bailleur et du preneur

Il s'agit d'un travail de groupe.

- 5 séances sur la cession de bloc de contrôle et la garantie de bilan (cas pratiques protocoles anonymisés, droit commercial, civil, une touche de fiscal, jurisprudence, y sont utilisés et expliqués).

#### **2. Devoirs et notations :**

Une note de groupe, modulée le cas échéant individuellement par des points bonus (ou éventuellement malus) pour tenir compte des bons éléments (ou à l'inverse des perturbateurs).

## **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE MME M. GILLIER**

Celui-ci sera illustré de cas pratiques et de jurisprudences. Pour l'évaluation des connaissances, celle-ci envisage des cas pratiques qui, à son sens, conviennent mieux à des futurs professionnels du droit.

### **INTRODUCTION**

#### **Titre 1 -DISPOSITIONS COMMUNES AUX MESURES D EXECUTION**

##### **Chapitre 1-MISE EN ŒUVRE DE L EXECUTION FORCEE**

###### **I-L'EXISTENCE D'UN TITRE EXECUTOIRE**

- A-** Définition au regard du Code de l'exécution
- B-** Les différents types de Titres Exécutoires
- C-** L'exécution provisoire

###### **II- DES BIENS SAISISSABLES**

- A-** Définition au regard du Code de l'exécution
- B-** Exemples
- D-** Exceptions à l'insaisissabilité

##### **Chapitre 2- LES ACTEURS ET INTERVENANTS A L EXECUTION**

###### **I-LES PARTIES ET LES TIERS**

- A-** Le créancier et le choix des procédures
- B-** Le débiteur et ses moyens de défense
- C-** Les tiers et leurs obligations

###### **II-LES ORGANES DE L EXECUTION**

- A-** Le juge de l'exécution : attributions et pouvoirs
- B-** L'huissier de justice : pouvoirs et sanctions
- C-** Les autorités administratives : concours et recherche d'informations

#### **Titre 2 - LES MESURES D EXECUTION FORCEE**

##### **Chapitre 1-LES SAISIES MOBILIERES**

###### **I-LES SAISIES PORTANT SUR DES CREANCES DE SOMMES D'ARGENT**

- A-** La saisie attribution
- B-** La saisie des rémunérations
- C-** Le paiement direct des pensions alimentaires

###### **II-LES SAISIES PORTANT SUR DES BIENS MEUBLES**

- A-** La saisie à fin de vente du bien
- B-** La saisie à fin de remise du bien
- C-** Les saisies spécifiques

##### **Chapitre 2- LES SAISIES IMMOBILIERES**

###### **I-LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SAISIE IMMOBILIÈRE**

- A-** Créditeur et titre exécutoire
- B-** Objet et assiette de la saisie
- C-** Restrictions à la saisie

###### **II-LA PROCEDURE DE SAISIE IMMOBILIÈRE**

- A-** La phase de poursuite
- B-** L'adjudication

**C-** Les effets de l'adjudication

### **Chapitre 3-L'EXPULSION**

#### **I-LE CADRE DE L'EXPULSION**

- A-** Le titre ordonnant l'expulsion
- B-** Le lieu de l'expulsion
- C-** L'expulsé

#### **II-LES EFFETS DE LA PROCEDURE D'EXPULSION**

- A-** Le sort des meubles laissés sur place
- B-** La réintégration de la personne expulsée
- C-** Cas du surendettement ou d'une procédure collective

### **Titre 3- LES MESURES CONSERVATOIRES**

#### **Chapitre 1- LES CONDITIONS ET MISE EN ŒUVRE**

#### **I-LES CONDITIONS COMMUNES**

- A-** Une créance fondée en son principe
- B-** Un recouvrement menacé
- C-** Un titre ou autorisation ?

#### **II-ASSIETTE ET EFFETS DES SAISIES CONSERVATOIRES**

- A-** L'assiette des saisies conservatoires
- B-** Les effets des saisies conservatoires

#### **III-ASSIETTE ET EFFETS DES SURETES JUDICIAIRES PROVISOIRES**

- A-** L'assiette des sûretés
- B-** Les effets des sûretés

### **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE MME O. BADAROUX PELERIAUX**

L'intervention se fera par l'étude de dossiers ; un se concentrera sur la procédure de saisie immobilière, un autre sur une procédure d'exécution classique en vertu d'un jugement ou d'une ordonnance d'injonction de payer et, enfin, sur une procédure de loyers impayés en vue d'envisager l'importance et la portée de l'exécution forcée, expliquer pourquoi, au-delà des règles codifiées, la pratique est essentielle. Le contrôle des connaissances se fera par un cas pratique sur une procédure étudiée.

### **PRECISIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE M. V. PERRUCHOT**

Cet enseignement de droit civil des obligations porte sur le droit des responsabilités professionnelles. Il fait le pendant avec l'enseignement du premier semestre à trait au droit des contrats. L'idée est de proposer aux étudiants un travail en groupe sur un thème de responsabilité professionnelle : droit commun des responsabilités professionnelles (obligations professionnelles, responsabilité civile des professionnels, responsabilité pénale des professionnels, responsabilité disciplinaire), responsabilité des producteurs, responsabilité

médicale, responsabilité des constructeurs, responsabilité bancaire, responsabilité des professionnels du droit, responsabilité des professionnels de l'internet, ...

Les thèmes de travail sont choisis parmi ces thématiques générales avec l'enseignant en fonction d'un cas clinique, de l'actualité jurisprudentielle ou législative. L'accent est mis sur les aspects de droit des affaires, de risque et de réparation du préjudice économique. Le plan et la bibliographie sont validés par l'enseignant. Le séminaire est l'occasion d'opérer une présentation orale pédagogique en groupe en usant d'une forme assez libre. Le travail est soumis à la critique des étudiants et de l'enseignant qui va porter une première évaluation. En parallèle, chaque groupe doit rendre un travail écrit respectant les règles de présentation des travaux scientifiques. Ce travail fait également l'objet d'une évaluation. L'année se termine par une épreuve écrite de trois heures qui porte sur un thème traité à l'occasion des séminaires.